



Commission du développement des territoires

3321 - Soutien aux collectivités locales et aux associations

"Soutien aux associations en région Alsace" (SARA)

Rapport n° CP/2013/681

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

Le Conseil Général souhaite faciliter le développement de la vie associative sur tous les territoires bas-rhinois. La diffusion gratuite d'outils et de conseils à destination des dirigeants, des bénévoles et des porteurs de projet constituent un des leviers leur permettant, notamment pour les petites associations fonctionnant presque exclusivement par la mobilisation du bénévolat, de mieux faire face à l'évolution des contraintes réglementaires dans l'exercice de leurs fonctions.

1) La mise à jour des outils SARA :

La diffusion et la mise à jour du Guide pratique des associations, réalisées en régie par le Conseil Général, ont été abandonnées depuis quelques années déjà. La Conférence Permanente des Coordinations Associatives Alsace – SARA (CPCA Alsace – SARA) propose, dans la droite ligne des orientations départementales, de poursuivre, à destination des responsables associatifs, des bénévoles ou des porteurs de projets associatifs, le développement et la diffusion d'informations pratiques et gratuites, mises régulièrement à jour.

L'Association CPCA Alsace – SARA met à disposition :

- des outils papier (créer une association en Alsace-Moselle, dons et conséquences fiscales, guide de la réglementation des activités associatives occasionnelles, guide des aides en faveur de l'emploi associatif...)
- un site internet proposant les coordonnées des membres du réseau SARA susceptibles d'aider les associations, 130 fiches pratiques classées par thématiques (communication, emploi, financement, réglementation des activités, gestion, cadre juridique, publications), 9 guides pratiques disponibles et téléchargeables gratuitement, une foire aux questions
- un répertoire régional des organismes de soutien à la vie associative (collectivités locales, services déconcentrés de l'Etat, associations...)

La fréquentation du site Internet de CPCA Alsace-SARA a été de 15 000 visites en moyenne par mois en 2012.

Ces différents outils permettent d'informer, d'orienter, de conseiller, voire d'alerter les dirigeants et bénévoles dans l'exercice de leurs fonctions. Pour 2013, l'association a pour objectifs :

- la mise à jour de 3 guides :
 - « Guide de l'autodiagnostic à l'usage des responsables d'association »
 - « GUSO – Guichet Unique du Spectacle Occasionnel »
 - « Guide de la communication associative »
- L'actualisation de 63 fiches relatives aux thématiques de la communication, de la gestion, et de la réglementation des activités associatives occasionnelles.

A cet effet, l'attribution d'une subvention de **7 000 €** pourrait être envisagée afin de permettre à l'Association CPCA Alsace – SARA de réaliser et de mettre à jour ces différents outils.

2) L'animation territoriale

En 2008, SARA a été retenue comme opérateur par le Conseil Général pour la mise en place d'un réseau territorial de soutien technique aux associations sur le périmètre de la Maison du Conseil Général (MCG) de Sélestat en lien avec les communautés de communes.

Cette action s'est traduite par la tenue de permanences « conseils gratuits aux associations » :

- 2009 : 14 permanences tenues pour 38 entretiens
- 2010 : 11 permanences réalisées pour 29 entretiens
- 2011 : 13 permanences pour 32 entretiens (+ 7 entretiens hors permanence)
- 2012 : 13 permanences assurées pour 22 entretiens (+ 7 entretiens hors permanence)

Les questionnaires de satisfaction renseignés par chaque bénéficiaire à l'issue des entretiens permettent de dégager un bilan très positif en termes de service rendu.

Afin de poursuivre cette expérimentation sur le territoire de la MCG de Sélestat un montant de **1 600 €** permettrait à l'association d'assurer 8 permanences au courant de l'année 2013 dans les locaux de la MCG.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
27081	65-6574-30	9 600,00 €	9 600,00 €	8 600,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 7 000 € à verser en une seule fois à l'Association CPCA Alsace - SARA pour la réalisation et la mise à jour de guides pratiques et d'outils d'information gratuits à destination des responsables associatifs et des bénévoles
- décide d'attribuer une subvention de 1 600 € à verser en une seule fois à l'Association CPCA Alsace - SARA pour la tenue en 2013 de permanences de conseils gratuits aux associations à la Maison du Conseil Général de Sélestat.

Strasbourg, le 23/09/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL